

MASTERE SPECIALISE INGENIEUR D'AFFAIRES INTERNATIONALES

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
420 heures

Formation délivrée par



► Objectifs

Devenir chef de projet en Commerce International pour être capable de concevoir, développer, exploiter, produire et commercialiser des produits en intégrant de nouvelles technologies en milieu international.

Ce programme de 12 mois en alternance, offre une formation complète aux métiers liés à l'international par une formation généraliste et transversale.

A la fin de ce programme, les participants seront capables de :

- Cibler des sociétés à prospector,
- Contacter et rencontrer ces prospects ;
- Identifier des solutions adaptées à leur besoin ;
- Mettre au point en concertation avec le client une proposition commerciale et technique ;
- Négocier les contrats en évaluant les risques financiers et juridiques.

L'ingénieur d'affaires international supervise la bonne réalisation des projets et reste l'interlocuteur privilégié entre sa société et le client.

► Accès au diplôme

Admission : Inscription en ligne sur <https://www.imt-bs.eu/executive-education/admission-masteres-specialises/>

Sélection : Dossier entretien jury

Dépôt de candidature : de novembre à juin

Pré-requis :

- Titulaire d'un BAC+5 (en lien avec la spécialité recherchée)
- Titulaire d'un BAC+4 avec expérience professionnelle de 3 ans (en lien avec la spécialité recherchée)

Ayant des statuts dérogatoires (dans la limite de 30 % des effectifs) :

- Titulaire d'un BAC+4 sans expérience professionnelle
- Titulaire d'un BAC+3 avec expérience professionnelle de 3 ans

▶ Rythme d'alternance

1 semaine de cours par mois (dans les locaux IMT-BS d'Evry ou de Paris), 3 semaines en entreprise

▶ Contacts

Responsable pédagogique : Direction Executive Education

Contact administratif : Nicole VIZET – nicole.vizet@imt-bs.eu - Tél: 01 60 76 43 31

Contact CFA EVE : RICQUIER-MILLOT Typhaine - t.ricquier@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 09 /

▶ Lieu(x) de formation

Institut Mines - Télécom Business School

9 rue Charles Fourier

91000 EVRY-COURCOURONNES



Institut Mines-Télécom Business School

Ou locaux parisiens

Programme de la formation

Understand the International Business

- International Strategy
- International Marketing Management
- International Trade and communication
- International Finance
- Global Human Ressources
- International Law

Engager, Négocier et Conduire une affaire complexe

- Négociation et gestion de crise
- Ingénierie d'affaires et techniques de vente
- Management de projets complexes

Piloter les nouveaux environnements d'affaires et Élaborer des offres innovantes

- Initiation aux méthodes Ux – Défi entreprise
- Nouveaux business modèles
- Panorama des technologies et enjeux numériques
- Ingénierie financière de projets innovants

Développement personnel : Mobiliser, Convaincre et Manager de manière responsable et éthique

- Atelier de communication théâtrale & Personal branding
- Innovations sociales et management éthique
- Atelier leadership et interpersonnel
- Méthodologie de recherche

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.